

<http://www.ecologiehumaine.eu/les-droits-de-lhomme-chef-doeuvre-en-peril/>

Les Droits de l'Homme : chef d'œuvre en péril ? Les outils démocratiques mis en place il y a presque trois générations sont subvertis par de nouveaux concepts qui érodent le socle des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les droits de l'homme. Petit à petit une nouvelle mentalité s'installe, reflet d'une culture stérile centrée sur le moi et non le bien commun. Le concept même d'être humain, homme ou femme, commence à s'effacer au profit d'identités multiples et fluctuantes...

TOUR D'HORIZON DES DROITS DE L'HOMME

1948 : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, après les horreurs de la deuxième guerre mondiale, répond à un profond besoin de paix et de justice. Les Droits de l'Homme, universels et inaliénables, basés sur une vision anthropologique commune, accordent les mêmes droits à tous, hommes et femmes.

1949 : le Conseil de l'Europe, fondé par le Traité de Londres, participe à cette prise de conscience que la « consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation »*. Son texte fondateur stipule : « Inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable » La priorité du Conseil de l'Europe est de créer un véritable espace démocratique et juridique commun basé sur les trois piliers que sont la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit.

2013 : les outils démocratiques mis en place il y a presque trois générations sont subvertis par de nouveaux concepts qui érodent le socle des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les droits de l'homme. Petit à petit une nouvelle mentalité s'installe, reflet d'une culture stérile centrée sur le moi et non le bien commun. Le concept même d'être humain, homme ou femme, commence à s'effacer au profit d'identités multiples et fluctuantes. La dimension spirituelle de la personne disparaît dans la sphère privée au profit de son comportement sexuel qui devient une affaire publique.

Regardons les articles de la DUDH 3 : Droit à la vie, 16 : Droit de se marier et de fonder une famille, 18 : Droit à la liberté de pensée de conscience et de religion, 19 : Droit à la liberté d'expression et d'opinion et 26 : Droit à l'éducation : les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

VEILLER A LEUR MEILLEURE APPLICATION

Face à ses droits ont surgi les expressions « droit à la santé reproductive » pour exiger l'accès à l'avortement, l'« identité de genre » pour ouvrir le mariage aux personnes de même sexe, « le discours

de haine » pour interdire les jugements moraux et « les stéréotypes réducteurs et le déterminisme » pour contrer l'éducation des parents.

L'avortement supprime une vie mais pas le problème et se retourne contre la femme. L'identité de genre fait disparaître la complémentarité réciproque de l'homme et de la femme et la fécondité de leur relation. Le discours de haine impose le totalitarisme et la dictature de la pensée unique. Les stéréotypes réducteurs sont comme des ciseaux qui coupent la transmission des valeurs familiales et de la culture.

« Les ONG au sein du Conseil de l'Europe ont un rôle essentiel à jouer ; elles sont en première ligne pour contribuer à la construction d'une véritable politique au service de l'homme.... »

Toutes ces expressions apparues sans débat ont été imposées sans consensus alors que leur définition est très subjective et floue. Elles n'ont pas de réalité juridique contraignante contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire. Elles contribuent à la mise en place de politiques coercitives qui éliminent les pauvres et fragilisent la famille. Elles s'auto justifient au nom du développement en oubliant que le véritable développement est intégral et non seulement économique. Elles ne prennent pas en compte la créativité et l'intelligence humaine et se basent sur la méfiance et la peur plutôt que sur la responsabilité et la bienveillance.

Les ONG au sein du Conseil de l'Europe ont un rôle essentiel à jouer ; elles sont en première ligne pour contribuer à la construction d'une véritable politique au service de l'homme. Relais de la société civile, elles connaissent la réalité du terrain et peuvent témoigner des bonnes pratiques. Elles sont les porte-parole des plus faibles, ceux que la loi a pour mission de protéger. Elles peuvent agir pour une meilleure application des Droits de l'Homme.

*Statut du Conseil de l'Europe

Anne Girault